

## SÉANCE DU 8 MARS 2012



L'an deux mille douze, le huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, place du mai 1945, en raison des travaux de rénovation de la mairie qui sont en cours, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, COROLLEUR-LE CLEAC'H Estelle, DURAND Yveline, LOUDEAC Muguette, MAGADUR Jean-Pierre, MEVEL Gérard, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, TIPHAINE Nolwenn, ROE Henri, VELLY Jacques.

Absents : DANIEL Alain, GLOAGUEN Joëlle, PRIOL Jean-Yves

Monsieur DANIEL a donné procuration à Monsieur GUILLON Didier  
Madame GLOAGUEN a donné procuration à Madame CARADEC Marcelle  
Monsieur PRIOL a donné procuration à Monsieur VELLY Jacques

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2012 est adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

<b>DELIBERATION N°1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : SERVICE COMMERCIAL</b>
--

Monsieur Yves CARIOU, Président, invite Monsieur Thomas DUBOIS, Secrétaire Général de la Mairie, à présenter le compte administratif du service commercial dressé par Monsieur Didier GUILLON, Maire, pour l'exercice 2011.

Le compte administratif se décompose comme suit en dépenses et en recettes :

### Section de fonctionnement

Dépenses -----	65 829,26 €
Recettes -----	96 681,03 €
Excédent -----	30 851,77 €

### Section d'investissement :

#### Réalisations

Dépenses -----	3 518,95 €
Recettes -----	3 518,95 €
Déficit -----	0 €

#### Restes à réaliser

Dépenses -----	0,00 €
Recettes -----	0,00 €
Excédent -----	0,00 €

### Résultat global de l'exercice :

<u>Réalisations</u> : Excédent -----	30 851,77 €
<u>Restes à réaliser</u> : Excédent -----	0,00 €
<u>Résultat définitif</u> : Excédent-----	30 851,77 €

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2011 du service commercial est approuvé à l'unanimité.

<b>DELIBERATION N°2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : SERVICE ASSAINISSEMENT</b>
--

Monsieur Yves CARIOU, Président, invite Monsieur Thomas DUBOIS, Secrétaire Général de la Mairie, à présenter le compte administratif du service assainissement dressé par Monsieur Didier GUILLON, Maire, pour l'exercice 2011.

Le compte administratif se décompose comme suit en dépenses et en recettes :

**Section d'exploitation :**

- Dépenses -----	34 241,89 €
- Recettes-----	47 071,01 €
- Excédent-----	12 829,12 €

**Section d'investissement :**

Réalisations :

- Dépenses -----	30 968,53 €
- Recettes-----	74 344,02 €
- Excédent-----	43 375,49 €

Restes à réaliser :

- Dépenses -----	0,00 €
- Recettes-----	0,00 €
- Déficit-----	0,00 €

**Résultat Global de l'exercice :**

- <u>Réalisations</u> : Excédent -----	56 204,61 €
- <u>Restes à réaliser</u> : Déficit -----	0,00 €
- <u>Résultat définitif</u> : Excédent -----	56 204,61 €

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2011 du service assainissement est approuvé à l'unanimité.

<b>DELIBERATION N°3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : BUDGET PRINCIPAL</b>
--

Monsieur Yves CARIOU, Président, invite Monsieur Thomas DUBOIS, Secrétaire Général de la Mairie, à présenter le compte administratif du budget principal dressé par Monsieur Didier GUILLON, Maire, pour l'exercice 2011.

Le compte administratif se décompose comme suit en dépenses et en recettes :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses -----	792 368,22 €
Recettes -----	1 172 633,81 €
Excédent -----	380 265,59 €

**Section d'investissement :**

Réalisations

Dépenses -----	1 865 189,74 €
Recettes -----	1 485 758,43 €
Déficit -----	401 342,22 €

Restes à réaliser

Dépenses -----	466 889,09 €
Recettes -----	488 800,00 €
Excédent -----	21 910,91 €

**Résultat global de l'exercice :**

<u>Réalisations</u> : Déficit-----	21 076,63 €
<u>Restes à réaliser</u> : Excédent -----	21 910,91 €
<u>Résultat définitif</u> : Excédent -----	834,28 €

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2011 du budget principal de la Commune est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF TOUS SERVICES CONFONDUS**

Monsieur Thomas DUBOIS expose que, tous services confondus (budget principal de la commune, budget du service commercial et budget du service assainissement), le compte administratif 2011 présente un résultat consolidé excédentaire de 87 890,66€ se décomposant comme suit :

* Excédent du budget principal	834,28 €
* Excédent du service commercial	30 851,77 €
* Excédent du service assainissement	56 204,61 €

**DELIBERATION N°4 - COMPTE DE GESTION 2011**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier GUILLON, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Approuvé à l'unanimité*

**DELIBERATION N°5 - BUDGET PRINCIPAL :  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2011 du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 380 265,59 euros, un déficit d'investissement de 401 342,22 euros et un excédent au niveau des restes à réaliser de 21 910,91 euros. Il propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement dans sa totalité afin de combler le solde d'exécution de 379 431,31 euros de la section d'investissement en 2011 et de financer partiellement le remboursement du capital des emprunts de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au compte 1068 la somme de 380 265,59 euros nécessaire pour résorber le solde d'exécution négatif de la section d'investissement constaté au compte administratif de l'exercice 2011 après prise en compte du résultat des restes à réaliser et financer partiellement le remboursement du capital des emprunts au titre de l'exercice en cours.

*Approuvé à l'unanimité*

**DELIBERATION N°6 - BUDGET DU SERVICE COMMERCIAL :  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2011 du budget du service commercial laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 30 851,77 euros et un résultat d'investissement de 0 euros.

Il propose au Conseil Municipal d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au compte 1068 la somme de 30 851,77 euros.

*Approuvé à l'unanimité*

**DELIBERATION N°7 - BUDGET ASSAINISSEMENT :  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2011 du budget du service assainissement laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 12 829,12 euros et un excédent d'investissement de 43 375,49 euros.

Il propose au Conseil Municipal de conserver la totalité du résultat de fonctionnement afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget 2012 de ce service et d'affecter la totalité du résultat d'investissement à la section d'investissement du budget 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver en section de fonctionnement la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011, soit 12 829,12 euros, et d'affecter au compte 1068 la somme de 43 375,49 euros afin de financer les opérations de la section d'investissement ainsi que le remboursement du capital des emprunts de l'exercice en cours.

*Approuvé à l'unanimité*

**DELIBERATION N°8 - IMPOSITION LOCALE**

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'aborder la question des impôts locaux.

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur actuellement :

- Taxe d'Habitation : 11,64%
- Taxe foncière (bâti) : 14,90%
- Taxe foncière (non bâti) : 38,61%

Après discussion, il propose aux conseillers de reconduire l'ensemble des taux pour 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux de 2011. Les taux applicables en 2012 sont les suivants :

* Taxe d'habitation	:	11,64 %
* Foncier bâti	:	14,90 %
* Foncier non bâti	:	38,61 %

*Approuvé à l'unanimité*

### DELIBERATION N°9 - SERVICE COMMERCIAL : BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire invite Monsieur Thomas DUBOIS, Secrétaire Général de la Mairie, à présenter le budget primitif du service commercial de Sainte Evette pour 2012.

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 57 600 euros.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les chapitres sont pourvus de la façon suivante :

- Chapitre 011	:	Charges à caractère général	28 770,00
- Chapitre 65	:	Autres charges de gestion courante	22 000,00
- Chapitre 042	:	Opérations d'ordre – transferts entre section	6 830,00

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les sommes suivantes sont inscrites :

- Chapitre 70	:	Vente de produits, prestations de service	25 600,00
- Chapitre 75	:	Autres produits de gestion courante	32 000,00

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 37 681,77 euros.

En dépenses d'investissement, les sommes suivantes sont inscrites :

- Chapitre 23	:	Travaux structure d'accueil	37 681,77
---------------	---	-----------------------------	-----------

En recettes d'investissement, les chapitres sont pourvus de la façon suivante :

- Chapitre 040	:	Opérations d'ordre – transferts entre section	6 830,00
- Chapitre 10	:	Subventions d'équipement, dons, legs	30 851,77

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif du service commercial de Sainte Evette pour l'exercice 2012.

*Approuvé à l'unanimité*

### DELIBERATION N°10 - SERVICE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire invite Monsieur Thomas DUBOIS, Secrétaire Général de la Mairie, à présenter le budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2012.

En section d'exploitation, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 60 755,12 euros.

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, les chapitres sont pourvus de la façon suivante :

- Chapitre 011	:	Charges à caractère général	6 500,00
- Chapitre 65	:	Allocations – subventions	8 000,00
- Chapitre 66	:	Charges financières	7 700,00
- Chapitre 042	:	Opérations d'ordre - transferts entre sections	38 555,12

En ce qui concerne les recettes d'exploitation, les sommes suivantes sont inscrites :

- Chapitre 002	:	Excédent d'exploitation reporté	12 829,12
- Chapitre 70	:	Vente de prestations de service	40 100,00
- Chapitre 77	:	Produits exceptionnels	7 826,00

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 81 930,61 euros.

En dépenses d'investissement, les sommes suivantes sont inscrites :

- Chapitre 13	:	Subventions d'investissement	7 826,00
- Chapitre 16	:	Emprunts et dettes assimilées	13 700,00
- Chapitre 23	:	Immobilisations en cours	60 404,61

En recettes d'investissement, les chapitres sont pourvus de la façon suivante :

- Chapitre 001	:	Excédent d'investissement reporté	43 375,49
- Chapitre 040	:	Opérations d'ordre - transferts entre sections	38 555,12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif du service assainissement pour 2012.

*Approuvé à l'unanimité*

### **DELIBERATION N°11 - BUDGET PRIMITIF 2012**

Monsieur le Maire invite Monsieur Thomas DUBOIS, Secrétaire Général de la Mairie, à présenter le budget primitif de l'exercice 2012.

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 1 135 063,00 euros.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les chapitres sont pourvus de la façon suivante :

- Chapitre 011	:	Charges à caractère général	240 600,00
- Chapitre 012	:	Charges de personnel	422 000,00
- Chapitre 65	:	Autres charges de gestion courante	107 635,00
- Chapitre 66	:	Charges financières	26 500,00
- Chapitre 66	:	Charges exceptionnelles	300,00
- Chapitre 014	:	Atténuation de produits	4 000,00
- Chapitre 023	:	Virement à la section d'investissement	323 802,00
- Chapitre 042	:	Opérations d'ordre - transferts entre sections	10 226,00

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les sommes suivantes sont inscrites :

- Chapitre 013	:	Atténuation de charges	20 000,00
- Chapitre 70	:	Produits d'exploitation	38 500,00
- Chapitre 73	:	Impôts et taxes	677 173,00
- Chapitre 74	:	Dotations, subventions, participations	381 390,00
- Chapitre 75	:	Autres produits de gestion courante	17 500,00
- Chapitre 77	:	Produits exceptionnels	500,00

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 2 079 246,31 euros.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les chapitres sont pourvus de la façon suivante :

- Chapitre 001	:	Déficit d'investissement reporté	401 342,22
- Chapitre 16	:	Emprunts et dettes assimilées	91 000,00
- Chapitre 20	:	Immobilisations incorporelles	187 745,74
- Chapitre 21	:	Immobilisations corporelles	63 213,06
- Chapitre 23	:	Immobilisations en cours	1 334 445,29
		Dont total des opérations d'équipement	1 585 404,09

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Chapitre 10	:	Dotations, fonds divers et réserves	460 314,13
- Chapitre 13	:	Subventions d'investissement	193 500,00
- Chapitre 16	:	Emprunts et dettes assimilées	1 091 404,18
- Chapitre 021	:	Virement de la section de fonctionnement	323 802,00
- Chapitre 040	:	Opérations d'ordre - transferts entre sections	10 226,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2012.

*Adopté à l'unanimité*

### **DELIBERATION N°12 - COMPTES DE L'AFR**

Madame Flavie ROBIN, Perceptrice, rappelle que le Conseil Municipal, suite à la dissolution de l'AFR, a délibéré en faveur de la reprise de l'actif et du passif des comptes de l'association dans le budget communal.

La lecture de ces comptes fait apparaître des soldes d'opérations anciens qu'il convient de solder, par des opérations comptables en trésorerie, pour éviter de dégrader les comptes de la commune lors de l'intégration des comptes de l'AFR.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'autoriser Madame la Perceptrice à effectuer ces opérations comptables sur les comptes de l'AFR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame la Perceptrice à effectuer les opérations comptables nécessaires à l'intégration des comptes de l'AFR dans le budget communal.

*Approuvé à l'unanimité*

### **DELIBERATION N°13 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE 2012**

Monsieur Yves CARIOU, 1er Adjoint, présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2012 élaboré par la commission de voirie.

Un appel public à la concurrence a été lancé le 25 janvier 2012, sur la base d'un marché à bons de commande, pour un montant minimal de 50 000,00€ TTC et un montant maximal de 100 000,00€ TTC.

Six entreprises y ont répondu.

Il propose aux conseillers de retenir l'offre de l'entreprise LE ROUX de LANDUDEDEC, entreprise moins disante, aux conditions de prix suivantes :

- Montant H.T.	: 70 450,25 €
- TVA à 19,60 %	: 13 808,25 €
- Montant T.T.C.	: 84 258,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide d'attribuer à l'entreprise LE ROUX le marché concernant les travaux de voirie du programme 2012 aux conditions ci-dessus

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché de travaux avec cette entreprise

*Approuvé à l'unanimité*

### **FOURRIERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce sujet a déjà été évoqué lors de précédents conseils. Il convient désormais de choisir un prestataire.

Il présente aux conseillers la proposition de Chenil Services. L'avantage est que ce prestataire se déplace pour venir chercher les animaux.

Il rappelle également que la SPA récupère les animaux qui lui sont emmenés mais n'assure pas leur capture.

Il souhaite l'avis du Conseil sur ce sujet.

Après discussion, les élus estiment que la prestation fournie par la SPA, qui est un organisme de protection des animaux et Chenil Services, qui est une entreprise privée, sont différentes.

A ce titre, ils sont favorables au choix de Chenil Services qui assure un service de capture.

Toutefois, ils sont conscients du travail effectué par la SPA et souhaitent qu'une subvention soit versée à cet organisme en soutien de son action en faveur de la protection des animaux.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur le sujet.

Plus personne ne demandant la parole, il propose de passer au vote pour le choix du prestataire qui assurera le service de fourrière municipale. Le vote de la subvention à la SPA interviendra lors du prochain Conseil Municipal où seront votées les subventions.

## **DELIBERATION N°14 - FOURRIERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de conclure un contrat de capture et de gestion de fourrière animale auprès de la société Chenil Service.

Les prestations incluses dans ce contrat sont les suivantes :

- Capture des animaux errants, dangereux (chiens, chats et autres animaux) blessés ou non : nombre d'interventions illimité, 365 jours par an et 24 heures/24,
- Gestion de la fourrière animale,
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kgs sur la voie publique,
- La mise à disposition de cages de capture.

Le contrat proposé, d'une durée de un an, pourra être renouvelé trois fois par reconduction expresse, sans que sa durée totale n'excède 4 années. Le montant de la prestation de cette société est fixé à 0,699€ HT par habitant et par an.

Il propose de choisir ce prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de conclure, avec CHENIL SERVICE, un contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale, aux conditions financières ci-dessus

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de ce contrat et pour tout document s'y rapportant

*Approuvé à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Parking des Capistes**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé à négocier, à l'amiable, l'acquisition de la parcelle grevée d'un emplacement réservé au POS, au prix de 10,00€ le mètre carré (estimation des Domaines).

Il a donc adressé un courrier aux propriétaires, resté sans réponse à ce jour.

Il rappelle également qu'une somme de 20 000,00€ est actuellement sous séquestre pour la réalisation du parking et que, faute d'aboutir dans les 24 mois à compter de la date de cession du bar/restaurant Les Capistes, cette somme sera perdue.

Il lui apparaît nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour aller, si besoin, jusqu'à l'expropriation, afin que la municipalité soit en position de force pour négocier et faire aboutir ce dossier rapidement.

Il souhaite connaître le sentiment des conseillers sur ce sujet.

Monsieur Jacques VELLY rappelle la position prise par le Conseil qui est de favoriser une négociation amiable.

Monsieur René CALVEZ demande s'il ne serait pas possible d'aller au-delà de l'estimation des Domaines afin de faire aboutir cette acquisition.

Monsieur le Maire rappelle une fois de plus ce qu'il a déjà évoqué à de nombreuses reprises, à savoir que l'estimation des Domaines sert de base de négociation pour tous les terrains concernés par le projet de quartier de Kerlaouenan et que s'en éloigner reviendrait à surenchérir le coût de l'opération de nouveau quartier dans une proportion intenable.

Il insiste sur le fait que le Conseil Municipal l'a autorisé, à l'unanimité, à contractualiser avec l'Etablissement Public Foncier et que dans le cadre de cette convention, l'établissement a entamé l'acquisition des parcelles selon cette estimation, avec possibilité de recourir à l'expropriation.

Pour le cas où le projet de parking n'aboutirait pas, ces terrains auront été acquis pour rien et seront, au terme de la durée de portage prévue dans la convention avec l'EPF, rétrocédés à la commune qui devra, le moment venu, acquitter leur prix d'acquisition.

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT demande s'il serait possible d'envisager une négociation directe entre le propriétaire du restaurant Les Capistes et les propriétaires du terrain concerné.

Monsieur le Maire, s'il n'est pas contre cette solution, pense qu'il appartient à la municipalité de faire aboutir ce projet et insiste sur le fait que la municipalité n'a aucune obligation d'utiliser le recours à l'expropriation, qu'il s'agit d'un moyen supplémentaire pour faire aboutir le projet de parking.

Il estime que le Conseil Municipal doit prendre ses responsabilités s'il veut que le projet de parking et celui de création du quartier de Kerlaouenan aboutissent.

Monsieur VELLY rappelle que de nombreux conseillers sont opposés au recours à l'expropriation, et qu'ils l'avaient déjà fait savoir et ce, dès l'évocation du projet de quartier de Kerlaouenan. Ils ont également eu l'occasion de le rappeler lors du vote pour lancer la procédure d'acquisition de la parcelle concernée par le parking.

Monsieur le Maire ne remet pas cette position en cause mais pense qu'elle ne va pas dans le sens de l'intérêt général qui doit présider aux décisions du Conseil Municipal.

Il rappelle également à Jacques VELLY qu'il était adjoint lors de l'instauration de cet emplacement réservé et il s'étonne, qu'aujourd'hui, il soit contre le recours à l'expropriation.

Il relève un manque de cohérence de la démarche.

•••

### **Terrain Rinquin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une des propriétaires des terrains situés dans l'emprise du futur quartier de Kerlaouenan est également propriétaire d'un terrain côté sud de la rue du Stade et qu'elle accepte l'offre de l'Etablissement Public Foncier à condition que la municipalité lui achète également sa deuxième parcelle.

Cette question sera débattue au prochain Conseil Municipal.

•••

### **Inauguration de la mairie**

Monsieur Yves CARIOU informe le conseil que l'inauguration de la mairie aura lieu le 28 avril à 10h00.

•••

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close  
Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt heures trente